

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le
13 mai 2024 à 20 h.

Sont présents :

Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3,
François Bilodeau, conseiller, siège n° 4 et Frédéric Marier, conseiller siège
n° 5.

Sont absents :

Alain Conraud, conseiller et maire suppléant, siège n° 1
Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6

Citoyens : 2

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Guy Hébert, maire, Madame
Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Moment de réflexion

Une minute de réflexion est accordée.

2. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

3. Tirage loto-église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n°126, Madame Hélène Proulx, de Montréal.

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 093, Madame et Monsieur Lise et Donald Raîche,
de Val-d'Or.

Troisième prix : 150 \$ billet n° 064, Monsieur Denis Roy, de Sainte-Perpétue.

4. Adoption de l'ordre du jour

142.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et
qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance ordinaire
13 mai 2024, 20 h

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la réunion
3. Tirage loto église
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée publique de consultation du 15 avril 2024
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024
7. **Demandes**
 - a) Dynamitage Castonguay : projet d'ouverture d'un nouveau site opérationnel sur la propriété des Pommes de Terre Cardinal
 - b) Table des MRC du Centre-du-Québec : invitation à rencontrer la Coalition pour un hôpital régional à Drummondville
8. **Comptabilité :**
 - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
9. **Dossiers municipaux**
 - a) Traitement des araignées, fourmis et guêpes
 - b) Atelier collaboratif pour les professionnels des municipalités pour les énergies renouvelables
 - c) Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des Municipalités et à un contrat d'assurance collective
 - d) Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour : soirée reconnaissance citoyenne 2024
 - e) Rencontre régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (RETIRÉ)
 - f) Copernic : abonnement
 - g) Dépôt des états financiers au 31 décembre 2023
 - h) Engagement : adjointe administrative
 - i) Don du lot 5 370 980
 - j) Adoption du règlement 479/2024 : amendement au règlement de zonage numéro 453/2021
 - k) Entente intermunicipale : service d'ingénieur municipal
10. **Voirie**
 - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
 - b) Recouvrement siège Mack 2010
 - c) Changement de ponceau dans le rang Saint-Louis
 - d) Formation inspecteur en voirie : travail en espace clos et système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
 - e) Hamel Propane : fixation du prix de propane

Période de questions à 20 h 30

11. **Hygiène du milieu**
 - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
12. **Urbanisme**
 - a) Adjudication des soumissions : nuisances à retirer au 1425, rang Saint-Joseph
 - b) Présence d'insalubrité et de nuisances : lot 4 632 969
 - c) Présence d'insalubrité et de nuisances : lot 4 632 539
 - d) Machinerie Agricole L. S. inc. : demande de modification au schéma d'aménagement et de développement
13. **Loisirs et culture**
 - a) Bibliothèque Michel-David : 61^e assemblée annuelle des membres du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.
 - b) Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
 - c) Tableau de pointage pour la patinoire
14. **MRC**
 - a) Compte-rendu MRC
 - b) Nomination de Geena Lemire et Émile Leblanc à titre d'inspecteurs/trices adjoints/tes
15. **Questions diverses**
 - a) Dossier ventes pour taxes : dossier lot numéro 4 632 799
 - b)
 - c)
16. **Levée de la réunion**

5. **Adoption du procès-verbal de l'Assemblée publique de consultation du 15 avril 2024**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de l'Assemblée publique de consultation du 15 avril 2024 ;

143.05.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de l'Assemblée publique de consultation du 15 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024**

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2024 ;

144.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. **Demandes**

a) **Dynamitage Castonguay : projet d'ouverture d'un nouveau site opérationnel sur la propriété des Pommes de Terre Cardinal**

ATTENDU QUE Dynamitage Castonguay a un projet d'ouverture d'une division sur les terres des Pommes de Terre Cardinal sur le 7^e rang ;

ATTENDU QUE le projet est situé à environ 950 mètres du 7^e rang à l'intérieur des terres des Pommes de Terre Cardinal ;

ATTENDU QU'ils installeront 3 conteneurs de type poudrières avec système d'alarme satellite, une roulotte de chantier comme bureau, 2 conteneurs pour entreposage divers et produits, ainsi qu'un silo/citerne pour les produits de vrac ;

ATTENDU QU'un véhicule camion-citerne de type 10 roues, un véhicule 10 roues porteuses, ainsi qu'un véhicule léger de type « pick up » seront assignés au futur site afin de desservir les régions adjacentes ;

ATTENDU QU'ils prévoient créer jusqu'à 3 emplois permanents dans la première année d'exploitation ;

ATTENDU QUE les modalités règlementaires de la Municipalité ne permettent pas ce genre d'installation et qu'il faudra faire des changements de règlement pour permettre l'exploitation ;

ATTENDU QUE Dynamitage Castonguay veut avoir l'avis de la Municipalité avant d'aller de l'avant avec leur projet ;

145.05.2024 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de planifier une rencontre avec Dynamitage Castonguay pour l'explication approfondie de leur projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Table des MRC du Centre-du-Québec : invitation à rencontrer la Coalition pour un hôpital régional à Drummondville

ATTENDU QUE depuis plusieurs années la Table des MRC du Centre-du-Québec milite pour le maintien de soins de santé de qualité sur l'ensemble du territoire centricoi et que la santé est d'ailleurs une des priorités qu'ils ont choisi de porter ;

ATTENDU QUE l'hôpital Sainte-Croix de Drummondville construit en 1947 est trop petit, trop vétuste et trop obsolète pour offrir des soins de santé de qualité à la population qui grandit à une vitesse fulgurante ;

ATTENDU QUE la Table des MRC du Centre-du-Québec convie la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults à une rencontre avec la Coalition pour un hôpital régional à Drummondville le 16 mai 2024 de 15 h 30 à 17 h ;

146.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de mandater Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire à assister à la rencontre sur les développements du projet de l'hôpital régional à Drummondville le 16 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

147.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois d'avril 2024, et ce, pour les montants suivants :

Déboursés directs (chèques) :	197 197,71 \$
Déboursés directs (déboursés directs) :	296,31 \$
Factures d'achats (chèques) :	13 584,07 \$

Factures d'achats (déboursés directs) :	22 417,96 \$
Rémunération globale :	25 518,55 \$
<hr/>	
Total :	259 014,60 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. Dossiers municipaux

a) Traitement des araignées, fourmis et guêpes

148.05.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro AB-202405072 d'Alertes Bestioles S.E.N.C. au montant de 335,00 \$ plus les taxes applicables pour le traitement contre les araignées, fourmis et guêpes au bureau municipal et à la bibliothèque Michel-David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Atelier collaboratif pour les professionnels des municipalités pour les énergies renouvelables

ATTENDU QUE, dans le cadre de la consultation de la MRC de Drummond sur les énergies renouvelables, ils invitent les professionnels des municipalités locales de la MRC de Drummond à un atelier collaboratif qui se déroulera le 14 mai 2024 de 13 h 30 à 15 h 30 ;

149.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mathilde Potvin à assister à l'atelier collaboratif pour les professionnels des municipalités pour les énergies renouvelables le 14 mai 2024 au Centre Communautaire Drummondville-Sud ;
- de défrayer les frais de déplacements et autres frais inhérents, s'il y a lieu, pour celle-ci lors de cet atelier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des Municipalités et à un contrat d'assurance collective

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme ») ;

ATTENDU QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat ») ;

ATTENDU QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9,2 ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM ;

ATTENDU QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 ;

ATTENDU QUE le Contrat est renouvelable automatiquement toutes les années ;

150.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2024 ;
- que la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustements de primes pour chaque année d'assurance subséquente ;
- que la Municipalité respecte les conditions du Programme et du Contrat ;
- que la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclu par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les conditions ;
- que la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins une (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme ;
- que la Municipalité donne le pouvoir à sa directrice générale d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant ;
- que la Municipalité autorise FQM Assurances inc. et toute firme d'actuares-conseils désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- que la Municipalité accorde à FQM Assurance inc. et toute firme d'actuares-conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert-conseil et courtier exclusif en assurance collective et

qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

- que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre ;
- que la présente résolution soit immédiate et révoque toute autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Donald Martel, député de Nicolet-Bécancour : soirée reconnaissance citoyenne

ATTENDU QUE le député de Nicolet-Bécancour a le plaisir de convier deux (2) représentants de la Municipalité à la soirée *Reconnaissance citoyenne*, le jeudi 23 mai 2024 ;

151.05.2024 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire en tant que représentant pour la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour la soirée reconnaissance citoyenne, jeudi le 23 mai 2024 ;
- de défrayer les frais de déplacements et autres frais inhérents, s'il y a lieu, de celui-ci pour la soirée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Rencontre régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CE POINT EST RETIRÉ.

f) Copernic : abonnement

152.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler la cotisation 2024-2025 de Copernic au coût de 50,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Dépôt des états financiers au 31 décembre 2023

ATTENDU QUE la présentation des états financiers se terminant au 31 décembre 2023 a été faite le 12 février 2024 par Monsieur Daniel Tétreault, CPA auditeur, de la firme Daniel Tétreault CPA ;

153.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les états financiers au 31 décembre 2023 tels que déposés ;
- de reconduire le mandat des états financiers à la firme Daniel Tétreault CPA pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

h) Engagement : adjointe administrative

ATTENDU QUE l'offre d'emploi pour le poste d'adjointe administrative s'est terminée le 3 mai 2024 ;

ATTENDU QUE les entrevues se sont déroulées le 6 et le 7 mai 2024 ;

ATTENDU QU'un compte rendu des entrevues a été transmis aux élus ;

ATTENDU les recommandations du comité des ressources humaines ;

154.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de nommer Madame Laurence Mezzasalma Dufour pour agir à titre d'adjointe administrative à partir du 13 mai 2024 ;
- de se prévaloir des services de Madame Dufour à raison de 28 heures par semaine ;
- d'autoriser le maire, ainsi que la directrice générale à signer le contrat de travail avec Madame Dufour à titre d'adjointe administrative ;
- d'offrir, après la période probatoire de 3 mois de Madame Dufour, un REER de 5 % aux frais de la municipalité ;
- d'offrir, après la période probatoire de 3 mois de Madame Dufour, l'opportunité de participer aux assurances collectives de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

i) Don du lot 5 370 980

ATTENDU QUE la propriétaire du lot numéro 5 370 980 désire en faire don à la Municipalité (résolution numéro 121.04.2024) ;

ATTENDU QUE lors des démarches avec la notaire, celle-ci mentionne que la Municipalité ne peut pas acquérir ce terrain sans devoir faire une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), car ce lot est situé en zone verte ;

155.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de continuer les démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour acquérir le lot numéro 5 370 980 ;
- de défrayer les frais d'ouverture de dossier à la CPTAQ ;
- de mandater Jacques Métivier, urbaniste-conseil pour la préparation et la transmission de ce dossier à la CPTAQ ;
- de mandater le Maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette demande d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j) Adoption du règlement 479/2024 : amendement au règlement de zonage numéro 453/2021

ATTENDU l'adoption par la Municipalité du règlement de zonage no. 453-2021 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage no. 453-2021 nécessitait des modifications afin d'en améliorer l'application ;

ATTENDU QUE la municipalité désire compléter ses normes pour le développement résidentiel ;

ATTENDU QUE le Conseil désire effectuer ces modifications afin d'améliorer la gestion de son territoire en tenant compte des paramètres de la Loi ;

ATTENDU QUE le Conseil juge ces modifications conformes au bien de la collectivité ;

ATTENDU QUE les études et rencontres préparatoires ont été effectuées ;

156.05.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Frédéric Marier

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

RÈGLEMENT NUMÉRO 479/2024 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 453/2021

Article 1 : Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage no. 453-2021 est modifié par la création d'une nouvelle zone H11 à même une partie de la zone C4, le tout tel qu'illustré au plan d'accompagnement no. 49085-11 ;

Article 2 : La Grille des usages et normes faisant partie intégrante du règlement de zonage no. 453-2021 est modifiée par la création d'une nouvelle grille pour la zone H11 dont le contenu apparaît en annexe du présent règlement d'amendement et qui implique l'adoption d'un PAE ;

Article 3 Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

Adopté à Sainte-Brigitte-des-Saults, le 13 mai 2024.

Monsieur Jean-Guy Hébert
Maire

Madame Mathilde Potvin
Directrice générale

Projet de règlement adopté le : 12 février 2024

Transmission à la MRC le : 14 février 2024

Avis de motion donné le : 18 mars 2024

Avis de l'assemblée publique donné le : 27 mars 2024

Assemblée publique tenue le : 15 avril 2024

Second projet adopté le : 15 avril 2024

Avis annonçant la possibilité de participer à un référendum donné le : 2 mai 2024

Règlement adopté le : 13 mai 2024

Transmis à la MRC : _____

Certificat délivré par la MRC le : _____

Avis public d'entrée en vigueur donné le : _____

Entrée en vigueur le : _____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

k) Entente intermunicipale : service d'ingénieur municipal

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Félix-de-Kingsey et Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse désirent mettre en place une coopération intermunicipale financièrement viable afin de partager une ressource en ingénierie ;

ATTENDU QUE les municipalités désirent conclure une entente intermunicipale conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) afin de prévoir les termes, conditions et modalités de leur entente relativement au partage des services qui seront rendus par la ressource en ingénierie ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désire utiliser les services de l'ingénieur des Municipalités de Saint-Félix-de-Kingsey et de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse ;

157.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la conclusion de « l'Entente intermunicipale : service d'ingénieur municipal » avec les Municipalités de Saint-Félix-de-Kingsey et Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse ;
- de transmettre une copie de cette résolution aux Municipalités de Saint-Félix-de-Kingsey et Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse ;
- d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. Voirie

a) **Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

Monsieur Hébert, fais un compte-rendu des activités mensuelles de la voirie et donne des explications, s'il y a lieu.

b) **Recouvrement siège Mack 2010**

ATTENDU QUE le siège conducteur du Mack 2010 est à refaire ;

158.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission du 1^{er} mai 2024 de Sièges PM au coût de 185,00 \$ plus les taxes applicables pour le recouvrement complet de l'assise du Mack 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) **Changement de ponceau dans le rang Saint-Louis**

ATTENDU QUE le ponceau du rang Saint-Louis (entre le 835 et le 900) est à refaire ;

159.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter la soumission numéro 4677 du Centre du Ponceau Courval inc. au coût de 5 936,55 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un ponceau pour le rang Saint-Louis ;
- d'accepter la soumission numéro 460 d'Excavation PR au coût de 1 750,00 \$ plus les taxes applicables pour l'exécution des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

N. B. La conseillère, Madame Sarah Raymond, se retire de la salle du conseil, car elle déclare être en conflit d'intérêts pour ce point.

d) **Formation inspecteur en voirie : travail en espace clos et système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail**

ATTENDU le programme de prévention du Groupe Accisst pour la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, « seuls les travailleurs ayant les connaissances, la formation ou l'expérience requises pour effectuer un travail dans un espace clos sont habilités à y effectuer un travail » (art. 298) ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la formation des travailleurs utilisant des produits contrôlés est obligatoire (art. 62.5) ;

ATTENDU QUE plusieurs autres municipalités de la MRC de Drummond ont manifesté leurs intérêts à faire participer leurs travailleurs à faire suivre ces formations ;

160.05.2024 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter les propositions du Groupe Accisst pour les formations de travail en espace clos et sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail ;
- de défrayer les frais d'inscription pour la formation en espace clos au coût de 800,00 \$, plus les taxes, si applicables, pour 6 participants sur place ;
- de défrayer les frais d'inscription pour la formation sur le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail au coût de 1 225,00 \$, plus les taxes, si applicables, par participants ;
- de diviser les frais pour la formation et les frais inhérents, s'il y a lieu, par participants aux Municipalités participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Hamel Propane : fixation du prix du propane

ATTENDU QUE Hamel Propane fait la proposition d'une mise à jour de ce qui est disponible au niveau d'un prolongement de prix fixe du 1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2025 pour le propane au garage municipal ;

161.05.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission du 9 mai 2024 d'Hamel Propane et de fixer le prix du propane pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 mars 2025 à 0,6994 \$/litre .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. Hygiène du milieu

a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Considérant l'absence de Monsieur Alain Conraud, conseiller municipal, aucun rapport n'est fait.

12. Loisirs et culture

a) Adjudication des soumissions : nuisances à retirer au 1425, rang Saint-Joseph

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions sur invitation a été faite le 13 mai 2024 à 10 h ;

162.05.2024 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'octroyer le contrat à Excavation P.R. pour le retrait des nuisances, telles que spécifiées dans le jugement de la Cour municipale de Drummondville du 15 juin 2023 par l'Honorable Sylvain Beaugard, pour la propriété du 1425, rang Saint-Joseph au montant de 1 500,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

N. B. La conseillère, Madame Sarah Raymond, se retire de la salle du conseil, car elle déclare être en conflit d'intérêts pour ce point.

b) Présence d'insalubrité et de nuisances : lot 4 632 969

163.05.2024 Monsieur Hébert fait le rapport de la présence d'insalubrité et de nuisances du lot 4 632 969 aux membres du conseil et aux citoyen(ne)s présents dans la salle du conseil.

b) Présence d'insalubrité et de nuisances : lot 4 632 539

164.05.2024 Monsieur Hébert fait le rapport de la présence d'insalubrité et de nuisances du lot 4 632 539 aux membres du conseil et aux citoyen(ne)s présents dans la salle du conseil.

d) Machinerie Agricole L. S. inc. : demande de modification au schéma d'aménagement et de développement

ATTENDU QUE Machinerie Agricole L. S. inc. a comme projet d'agrandir le stationnement de l'entreprise et de construire un bâtiment d'assemblage, de mécanique et d'entreposage de machinerie agricole ;

ATTENDU QUE Machinerie Agricole L. S. inc. a déjà reçu l'appui de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults pour son projet (résolution numéro 06.01.2022) ;

ATTENDU QUE l'entreprise souhaite s'adresser à la Commission afin que celle-ci autorise l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit commerciale, d'une superficie approximative de 6 848 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 4 972 048 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Nicolet qui totalisera une superficie de 10 000 m² pour les activités de l'entreprise ;

ATTENDU QUE la demande est basée par l'évolution grandissante de la machinerie agricole en termes de grosseur et la demande croissante de service agricole dans la région ;

ATTENDU QUE la demande concerne une disposition se trouvant Schéma d'aménagement et de développement ;

165.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Frédéric Marier

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de soumettre une demande de modification du Schéma d'aménagement et de développement MRC-773-1 de la MRC de Drummond afin que l'entreprise se prévaut d'une superficie d'environ 6848 m² qui se situe sur le lot numéro 4 972 048 qui totalisera une superficie de 10 000 m² pour les activités de l'entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. Loisirs et culture

a) Bibliothèque Michel-David : 61^e assemblée annuelle des membres du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

ATTENDU QUE la 61^e assemblée annuelle des membres du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. a lieu le 14 juin 2024 à Yamachiche ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice de la bibliothèque, ainsi que deux bénévoles veulent assister à cette réunion ;

166.05.2024 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser la coordonnatrice, ainsi que deux bénévoles de de la bibliothèque Michel-David à participer à la 61^e assemblée annuelle des membres du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. le 14 juin 2024 ;
- de défrayer les frais de déplacements et autres frais inhérents, s'il y a lieu, de celles-ci pour cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Demande d'aide financière au programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) piloté par le ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults accorde une grande importance à l'accessibilité et à la sécurité de ses infrastructures pour les personnes à mobilité réduite ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière pour doter :

- la bibliothèque Michel-David d'une rampe d'accès ;
- les portes avant de la bibliothèque Michel David, du bureau municipal, de la salle du conseil et du centre communautaire de bouton-poussoir.

167.05.2024 Sur proposition de Frédéric Marier
Appuyée par François Bilodeau

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la coordonnatrice en loisirs et en communications, Madame Geneviève Payette, pour compléter et transmettre la demande d'aide financière au MAMH par l'entremise du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) au plus tard le 18 juin 2024 ;
- de désigner la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Mathilde Potvin, comme personne autorisée à signer tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du PRIMA ;
- que la Municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet, s'il y a lieu, advenant une réponse positive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Tableau de pointage pour la patinoire

ATTENDU QUE la soumission numéro SH2020-110 R00 déposée par Permafib le 8 septembre 2023 proposait un tableau de pointage intérieur plutôt qu'un tableau de pointage extérieur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'un tableau de pointage extérieur pour la nouvelle patinoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une subvention de 8 500 \$ de la part de la MRC de Drummond par le biais de son Fonds de la ruralité pour faire l'acquisition d'un tableau de pointage extérieur ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice des loisirs et des communications, Madame Geneviève Payette, et l'inspecteur municipal, Monsieur Freddy Gourlay, ont demandé de nouvelles soumissions pour faire l'acquisition d'un tableau de pointage extérieur ;

168.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Sarah Raymond

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de rejeter la résolution numéro 271.10.2023, adoptée le 16 octobre 2023, relative à l'acceptation de la soumission numéro SH 2020-110 R00 de Permafib ;
- d'accepter la soumission numéro 1907-B de Pointage Pro au coût de 13 118 \$ plus les taxes applicables pour faire l'acquisition d'un tableau de pointage extérieur pour la nouvelle patinoire ;
- de mandater la coordonnatrice en loisirs et en communications, Madame Geneviève Payette, a demandé des soumissions pour des poteaux qui serviront à installer le tableau de pointage extérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. MRC

a) **Compte-rendu MRC**

Monsieur Jean-Guy Hébert, Maire, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Drummond.

Période de questions à 20 h 30

La période de questions est ouverte. Les citoyens présents posent des questions sur les sujets suivants :

- Aucune question n'est soumise.

b) **Nomination de Geena Lemire et Émile Leblanc à titre d'inspecteurs/trices adjoints/tes**

ATTENDU QUE le cadre réglementaire provincial partage actuellement avec les municipalités et les inspectrices et inspecteurs locaux la responsabilité de l'application de la bande de protection riveraine ;

ATTENDU l'action 1.1.4 du plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN) : « Élaborer et mettre en œuvre un programme d'application réglementaire pour la mise en conformité des bandes riveraines et voir à son application par la MRC » ;

ATTENDU l'octroi d'un mandat au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) pour la caractérisation des bandes riveraines sur le territoire de la MRC de Drummond (MRC13640/02/24) ;

ATTENDU QUE le CRECQ estime procéder à l'inspection des bandes riveraines sur un total d'environ 250 kilomètres ;

ATTENDU QUE les secteurs d'intervention prioritaires ont été ciblés par le gestionnaire des cours d'eau de la MRC et transmis au CRECQ ;

ATTENDU QUE deux (2) employés du CRECQ seront amenés à circuler sur les terrains privés pour effectuer la caractérisation des bandes riveraines.

169.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- que le conseil de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désigne Geena Lemire et Émile Leblanc comme inspectrice adjointe et inspecteur adjoint, les autorisant ainsi à circuler sur les terrains privés de la municipalité afin de réaliser des travaux de caractérisation des bandes riveraines. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :
 - Circuler sur les terrains privés ;
 - Procéder à la caractérisation des bandes riveraines ;
 - Remettre un guide d'information aux propriétaires ;

- Transmettre toute l'information recueillie aux gestionnaires des cours d'eau de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Questions diverses

a) Dossier vente pour taxes : dossier lot numéro 4 632 799

ATTENDU QUE le dossier du numéro de lot 4 632 799 a été transmis à la MRC de Drummond pour les ventes pour taxes ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1038 du Code municipal, il est stipulé que « *Lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication. La municipalité peut aussi enchérir et acquérir ces immeubles à toute vente sous contrôle de justice ou à toute autre vente ayant le même effet.* » ;

ATTENDU QUE le conseil doit désigner une autre personne que le maire pour assister à la vente pour taxes qui aura lieu le 13 juin 2024, vu l'impossibilité pour celui-ci d'y être;

ATTENDU QUE le conseil souhaite désigner Monsieur Alain Conraud, maire suppléant, à titre de représentant de la Municipalité lors de la vente pour taxes du 13 juin 2024 (résolution numéro 140.04.2024), lequel pourra enchérir au nom de celle-ci;

170.05.2024 Sur proposition de François Bilodeau
Appuyée par Christian Jutras

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'autoriser Monsieur Alain Conraud, maire suppléant, à agir à titre de représentant de la Municipalité lors de la vente pour taxes prévue le 13 juin 2024;
- d'autoriser Monsieur Alain Conraud, maire suppléant, à enchérir et acquérir, au nom de la Municipalité, l'immeuble portant le numéro de lot 4 632 799, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 13 juin 2024, et ce, jusqu'à concurrence d'un maximum de 83 847,39 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. Levée de la réunion

171.05.2024 Il est 20 h 32, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire, Monsieur Jean-Guy Hébert, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Jean-Guy Hébert
Maire

Mathilde Potvin
Directrice générale